

Le Togo se dresse contre les violences à caractère sexuel des apprenants

Le gouvernement Togolais compte mener une lutte sans faille contre les violences à caractère sexuel dans les lieux d'apprentissage. La problématique a fait objet de discussions ce mercredi 6 juillet 2022 en conseil des ministres à Lomé.

Face à ce phénomène qui gagne du terrain, un avant-projet de loi a été examiné et adopté, visant à renforcer toutes artilleries juridiques existant et à préserver des meilleurs cadres possibles pour l'éducation des apprenants.

« Le phénomène grandissant de violence à caractère sexuel dans les institutions éducatives et centres d'apprentissage impacte négativement les études des apprenants victimes et compromet leur avenir » indiqué le communiqué.

Pour le gouvernement, l'adoption de cette nouvelle disposition contre les violences à caractère sexuel, permettra non seulement de mettre en place un dispositif de prévention de ces actes, de protéger et accompagner les victimes, mais aussi de renforcer l'arsenal répressif.

Outre l'objectif prépondérant de cette nouvelle disposition, cette loi constituera surtout un moyen de lutte contre l'analphabétisme.

« Cette disposition constitue un moyen de lutte contre l'analphabétisme et de réduction des inégalités » a conclu le communiqué.

En février dernier, le Secrétaire Général du Synphot, Dr Gilbert Tsolenyanu avait sonné l'alerte sur des cas viols et de harcèlements sexuels dont ont victimes des étudiantes en médecine, élèves, infirmières, sages-femmes et femmes agents de santé. Suite à l'annonce de cette nouvelle disposition, le médecin a tenu à féliciter le gouvernement togolais.